



ALEXIA.FR
TROUVEZ VOTRE AVOCAT

ALEXIA.FR, comparateur d'avocats en ligne, propose des services gratuits destinés aux particuliers et aux professionnels.

Alexia recense environ 6 000 avocats spécialisés dans différents domaines, volontairement inscrits, et permet de les comparer selon leurs domaines de compétences et leurs tarifs. Ceux-ci répondent gratuitement aux questions posées par les internautes et fournissent, si nécessaire, des devis gratuits immédiatement.

Si plus de 5 millions de Français sont concernés par une action en justice chaque année, l'immense majorité d'entre eux ne sont pas préparés à cette épreuve. Connaître les lois, qui sont complexes et évoluent sans cesse, et défendre ses droits sont des enjeux cruciaux lorsqu'un litige ne trouve pas de solution amiable.

Les conséquences d'un jugement étant souvent déterminantes pour la vie quotidienne des particuliers ou des entreprises confrontés à l'adversité, le recours à un avocat disponible et compétent est toujours un atout décisif pour obtenir justice. Mais comment trouver le bon avocat, comment l'identifier et le choisir ? Alexia.fr, qui est un

comparateur d'avocats en ligne offre à chacun la possibilité de s'informer gratuitement grâce à son forum et d'obtenir des réponses précises rapidement sur une problématique donnée. Ainsi conseillé et guidé l'internaute peut sereinement ensuite prendre la décision d'intenter ou non un procès et recevoir des offres de service d'avocats aptes à l'accompagner dans cette action précise.

Quelques chiffres sur Alexia.fr

300 000 visiteurs uniques par mois.

+ de 1 000 questions résolues par mois.

+ de 10 000 mises en relation par mois.

+ de 2 500 fiches juridiques.

Contact Presse

AGENCE C-COMME VOUS

Tél. : 01 45 31 20 83

Mail : jean-pierre@c-commevous.com


ALEXIA.FR
TROUVEZ VOTRE AVOCAT

À propos d'Alexia.fr

Un constat pragmatique et une avancée majeure dans le domaine juridique

C'est à partir d'un constat personnel que Benoît Chanceler, en tant que particulier cherchant un avocat pour résoudre un litige, a décidé de créer Alexia.fr qui est un comparateur d'avocats en ligne. Une initiative mal vécue par certains avocats craignant à travers cette démarche une course aux tarifs les plus avantageux favorisant une concurrence déloyale. Au terme d'une procédure qui a duré deux ans, le 11 mai dernier, un arrêt de la Cour de Cassation a définitivement autorisé les comparateurs d'avocats sous condition qu'ils délivrent une information "claire, loyale et transparente" en rappelant les règles de protection des consommateurs qui s'appliquent.

Démocratiser l'accès à l'information juridique pour tous

Il s'agit pour Alexia.fr de démocratiser l'accès à l'information juridique et la mise en relation avec l'avocat le plus compétent pour résoudre la problématique posée, ceci au juste prix.

Rappelons que les services d'Alexia.fr sont totalement gratuits pour les consommateurs. Particuliers et professionnels ont la possibilité de poser des questions via le forum "Posez une question" et d'obtenir une réponse d'un ou plusieurs avocats sans avoir besoin de le payer. Ceci permet aux internautes de "tester" l'avocat au-delà des notes et avis qui sont disponibles sur lui sur le site Alexia.fr. Une garantie supplémentaire pour les particuliers comme pour les professionnels qui contribue à la démocratisation de l'accès à l'avocat le plus compétent pour résoudre leurs affaires.

Des avocats rigoureusement sélectionnés

Les avocats sont référencés grâce à un certain nombre de critères qui incluent le nombre de résolutions de questions sur le forum, le nombre de recommandations par les autres avocats, le tarif ainsi que le nombre de parutions sur le site.

Avant de les rendre visibles sur le site, Alexia.fr procède à toutes les vérifications nécessaires, à la fois en termes de compétences, mais également en termes de titres et de diplômes. Ainsi, tout leur cursus universitaire et professionnel doit être fourni mais également le nom du Centre régional de formation à la profession d'avocat qu'ils ont intégré suite à leurs études, la date de leur prestation de serment, leur numéro de toque (numéro d'identification unique par avocat) et la copie de leur carte professionnelle d'avocat.

32 domaines couverts

- ✓ Divorce
- ✓ Travail
- ✓ Immobilier
- ✓ Permis de conduire
- ✓ Changement d'état civil
- ✓ Administratif
- ✓ Associations et fondations
- ✓ Assurance
- ✓ Bail commercial
- ✓ Banque et crédit Commercial
- ✓ Consommation
- ✓ Dommage corporel
- ✓ Droit des étrangers
- ✓ Entreprises en difficulté
- ✓ Environnement
- ✓ Famille & Personnes
- ✓ Filiation
- ✓ Fiscal
- ✓ International
- ✓ Nouvelles technologies
- ✓ Pénal
- ✓ Propriété intellectuelle
- ✓ Rural
- ✓ Santé
- ✓ Sécurité sociale
- ✓ Sociétés
- ✓ Sport
- ✓ Successions
- ✓ Surendettement
- ✓ Transports
- ✓ Union européenne
- ✓ Urbanisme



Pour tous renseignements ou visuels,
n'hésitez pas à nous contacter :
Tél./fax : **01 45 31 20 83**
53 rue Desnouettes 75 015 Paris
jean-pierre@c-commevous.com

Visuels et PDF disponibles sur : www.c-commevous.com